

Références : NM/NF/13415

EVRY, le 22 octobre 2019

Affaire : SAS AIGLE AZUR
20 rue Louis Blériot
Zone Orly Tech
Bâtiment 546
91550 PARAY-VIEILLE-POSTE

Liquidation Judiciaire du : 16/09/2019

COURRIER DESTINE AUX VOYAGEURS ET CREANCIERS DE LA SOCIETE AIGLE AZUR

Madame, Monsieur,

Par jugement en date du 2 septembre 2019, le Tribunal de Commerce d'Evry a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société **AIGLE AZUR SAS**, sis 20 rue Louis Blériot – Zone Orly Tech – 91550 PARAY VIEILLE POSTE, ayant pour activité l'aviation, l'exploitation et la location d'aéronef et transport aérien. Ce jugement nous a désignés en qualité de mandataires judiciaires.

Par jugement en date du 16 septembre 2019, le Tribunal de Commerce d'Evry a converti la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 27 septembre 2019 à minuit. Ce jugement nous a désignés en qualité de liquidateurs judiciaires.

Par jugement en date du 27 septembre 2019, le Tribunal de commerce d'Evry a rejeté les offres de cession et par jugement en date du 30 septembre 2019, **le Tribunal n'a pas autorisé de poursuite d'activité au-delà du 27 septembre minuit.**

En notre qualité de liquidateurs judiciaires, nous vous confirmons que les opérations de la liquidation judiciaire se poursuivent et que nous mettons tout en œuvre pour engager les actions nécessaires au désintéressement des différents créanciers.

Toutefois, à ce stade, nous sommes au regret de vous informer que les créanciers chirographaires (dont les clients voyageurs) ne pourront pas être indemnisés, leurs créances chirographaires étant à ce jour irrécouvrables.

La présente, qui vaut certificat d'irrecouvrabilité en l'état, est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les Liquidateurs Judiciaires,

Valérie Leloup-Thomas

Alain François Souchon